



[www.reseanomade.be](http://www.reseanomade.be)

**Compte-rendu Ciné-Nomade – 28/05/2026, 19.00-21.30  
(CFS, 26 rue de la victoire 1060 Saint-Gilles)**

Ciné-Nomade : Chasser les dragons

Discutant·e·s : Jean-François Lona, Vincent Clapuyt (MASS), Julien Sluyts et Mégane Chantry (UCL – Santé Publique), le comité de quartier des deux bancs

Dans le cadre de Support Don't Punish

### Présentation de la rencontre

La projection du documentaire a porté sur les salles de consommation à moindre risque (SCMR), présentées comme une alternative à la logique prohibitionniste en vigueur en Belgique depuis la loi de 1921. Ces dispositifs s'inscrivent dans une approche à la fois sanitaire, pragmatique et expérimentale, visant à encadrer les usages de drogues plutôt qu'à les réprimer exclusivement.

Le film met notamment en lumière l'expérience de la salle Safe-Ti à Liège — aujourd'hui fermée — tout en faisant écho aux développements plus récents à Bruxelles avec l'ouverture de GATE en 2022, ainsi que de Link Up, plus récemment mise en place.

Le documentaire permet de mieux comprendre le fonctionnement concret de ces espaces : leur cadre, leurs règles et leur philosophie. Il montre que ces lieux ne sont pas uniquement destinés à sécuriser les pratiques de consommation, mais qu'ils constituent aussi des espaces d'accueil et de

contact, permettant d'entrer en relation avec des personnes qui échappent souvent aux dispositifs classiques du secteur des assuétudés.

À travers des scènes de la vie quotidienne dans ces structures, le film participe par ailleurs à une forme d'humanisation des publics concernés, souvent réduits à des figures stigmatisées dans le débat public.

Cette projection s'inscrit également dans le cadre de la campagne Support Don't Punish, soucieuse d'interroger les alternatives aux politiques répressives en matière de drogues.

### Echanges : rôle, effet et mise en place des SCMR

Les échanges ont été construits depuis une quadruple posture : celles des personnes concernées (avec une liste de remarques d'un comité d'utilisateur·e·s), le terrain (avec les professionnel·le·s de la MASS et une personne travaillant dans une salle de consommation à moindre risque), le monde scientifique (avec des représentant·e·s de l'UCL impliqué dans la



[www.reseanomade.be](http://www.reseanomade.be)

recherche DROOM-REV au sujet des SCMR), et des représentant-e· du comité de quartier des deux bancs.

La discussion qui a suivi la projection a permis d'entrer plus en profondeur dans le fonctionnement concret des salles de consommation à moindre risque, en partant d'une question simple mais centrale : comment, concrètement, se construit et fonctionne un tel dispositif ?

Il a été rappelé que les premières salles de consommation existent depuis une quarantaine d'années, la première ayant vu le jour en Suisse dans une logique principalement sécuritaire. Leur mise en place repose aujourd'hui sur une condition essentielle : une volonté politique locale, souvent portée au niveau de la ville, et qui implique nécessairement une coordination avec la police. À Liège, c'était précisément ce type de configuration qui avait permis l'ouverture de Safe-Ti : une fois inscrite dans un projet urbain, cette volonté politique rencontre le secteur associatif socio-sanitaire, déjà actif auprès des publics concernés, mais qui doit adapter ses pratiques pour prendre en charge un dispositif de ce type.

Le fonctionnement des salles est ensuite encadré par un règlement fondé à la fois sur le cadre légal existant et sur des directives administratives spécifiques. Parmi les règles importantes évoquées, l'interdiction d'accès aux primo-consommateurs illustre la philosophie du dispositif : il ne s'agit pas d'initier à la consommation, mais d'encadrer des pratiques déjà existantes, tout en proposant une orientation vers d'autres formes d'accompagnement. Les professionnels ont insisté sur le fait que ces

espaces ne doivent pas être réduits à des lieux de consommation : ils constituent des espaces de rencontre, permettant d'entrer en relation avec des personnes souvent éloignées des dispositifs classiques et d'initier des démarches sociales plus larges.

À partir d'une scène du documentaire montrant deux personnes partageant un produit, le comité citoyen a soulevé la question des règles effectives en matière de partage, se demandant s'il était possible d'influer là-dessus. Les intervenant-e·s de terrain ont précisé que cette pratique est interdite à Bruxelles, notamment en raison du risque d'être assimilée à du deal. Cette discussion a conduit à évoquer plus largement la crainte, souvent exprimée, de voir les salles attirer des activités de trafic. Une personne pair-aidante a toutefois rappelé qu'historiquement, ce sont les salles qui s'installent à proximité de scènes de consommation déjà existantes, et non l'inverse. Cet échange a également mis en lumière une limite : malgré des processus de consultation en amont, la marge de manœuvre des personnes concernées dans la définition des règles reste relativement réduite, celles-ci étant fortement cadrées par des contraintes légales et administratives.

Cette réflexion a naturellement conduit à élargir le débat aux enjeux de voisinage et à donner la parole au comité de quartier des « deux bancs », confronté à des problématiques de consommation dans l'espace public. Si une partie du voisinage défend des solutions répressives (renforcement des contrôles, installation de caméras), ce collectif a choisi de s'inscrire dans une autre démarche, cherchant à explorer des alternatives non répressives. Une interpellation a ainsi été adressée



[www.reseanomade.be](http://www.reseanomade.be)

à la commune de Saint-Gilles pour évoquer la possibilité d'une SCMR. Néanmoins, les membres du comité font part d'un certain désarroi : malgré leur intérêt pour ce type de solution, ils se heurtent à un sentiment d'inaction politique et s'interrogent sur les stratégies à adopter pour convaincre et mobiliser les différents acteurs. Un participant souligne toutefois une évolution progressive des mentalités au sein des pouvoirs publics : là où une précédente interpellation avait renforcé une politique de « hot spots », centrée sur la répression, certaines autorités semblent aujourd'hui plus ouvertes à des approches alternatives.

En réponse à ces interrogations, le secteur associatif insiste sur l'importance stratégique de convaincre les forces de police, identifiées comme un acteur clé dans la mise en œuvre des SCMR. Des exemples concrets ont été donnés, notamment celui d'un commissaire devenu un fervent défenseur de ces dispositifs après en avoir observé les effets sur le terrain. De la même manière, certains responsables politiques, une fois sensibilisés et informés, reconnaissent progressivement les bénéfices de ces espaces. Toutefois, une distinction demeure entre les niveaux décisionnels et les agents chargés d'appliquer les règles, ce qui complexifie les dynamiques de transformation.

La discussion s'est ensuite enrichie d'un apport scientifique, avec la présentation de résultats issus de recherches menées à Bruxelles. Ces données montrent que les usagers des salles sont majoritairement des personnes du quartier, souvent en dehors des circuits classiques d'addictologie, et qu'il s'agit de personnes qui

consommaient déjà avant la mise en place du dispositif. Également, une étude des besoins des personnes fréquentant ces salles illustrent que les besoins rencontrés sont principalement sociaux : contacts, intimités, entourage, ... Si ces résultats confirment l'intérêt sanitaire et social des SCMR, ils contredisent également certaines critiques politiques, notamment l'idée que ces structures ne auraient comme conséquence l'apparition de « nouveaux publics ». La question du genre a également émergé, tant du côté des observations de terrain que des retours du comité citoyen de DUNE : les femmes sont sous-représentées dans ces espaces, ce qui a conduit à la mise en place de dispositifs spécifiques visant à répondre à leurs besoins (espaces femmes).

Enfin, une question importante a été soulevée par le comité de quartier : comment argumenter auprès d'un voisinage davantage sensible à des logiques répressives ? Plusieurs pistes ont été évoquées. D'une part, le recours à des données chiffrées, notamment en termes de coûts et de bénéfices, permet de montrer que ces dispositifs génèrent des économies en amont, en réduisant la propagation de maladies infectieuses ou la mortalité. D'autre part, des démarches plus qualitatives, comme l'organisation de visites ou la diffusion d'outils de sensibilisation, peuvent contribuer à mieux faire comprendre les pratiques de consommation et les enjeux de réduction des risques. À ce titre, la diffusion de documentaires comme celui projeté joue un rôle essentiel en participant à une déconstruction des représentations stigmatisantes et à une humanisation des publics concernés.

En conclusion, les échanges ont mis en évidence que la mise en place et l'acceptabilité des SCMR



[www.reseاونomade.be](http://www.reseاونomade.be)

reposent sur un équilibre complexe entre volontés politiques, contraintes institutionnelles, enjeux de sécurité et dynamiques citoyennes. La nécessité de construire un dialogue entre les différents acteurs — pouvoirs publics, police, habitants, secteur associatif — apparaît centrale, tout comme l'importance de transformer les regards portés sur les personnes consommatrices. Dans ce contexte, la publication prochaine de nouveaux résultats scientifiques, ainsi que les initiatives de sensibilisation portées par le secteur, s'annoncent comme des leviers essentiels pour continuer à faire évoluer les pratiques et les représentations autour de ces dispositifs.